



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°091/2015 DU 12 NOVEMBRE 2015

Approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe du service public de l'eau pour l'exercice 2015 et la prise en charge du déficit budgétaire par le budget principal.

Date de convocation : 05 NOVEMBRE 2015

Date d'affichage : 05 NOVEMBRE 2015

Date d'affichage du compte-rendu :
19 NOVEMBRE 2015

Date d'affichage de la présente délibération :
25 NOV. 2015

Résultats des votes :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'an deux mille quinze, le douze novembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	25
PROCURATION	06

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII		X	Yvette LICHTLE
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Christophe TEAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOIFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 091 /2015 DU 12 NOVEMBRE 2015

Approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe du service public de l'eau pour l'exercice 2015 et la prise en charge du déficit budgétaire (n° 2) par le budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-1 ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 20/2011 du 1er juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public de l'eau à compter de l'exercice 2011
- VU la délibération n° 21/2011 du 1er juin 2011 portant création de la régie de l'eau ;
- VU la délibération n° 103/2014 du 23 décembre 2014 portant approbation du budget annexe (budget primitif) du service public de l'eau de l'exercice 2015 ;
- VU les explications fournies par le Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12.11.2015

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Le budget annexe du service public de l'eau pour l'exercice 2015 est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
6215	Personnel affecté par la Collectivité de Rattachement	0	3 600 000	0	0
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	8 893 501
	S/Total 1	0	3 600 000	0	8 893 501
		3 600 000		8 893 501	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
023	Virement à la section d'investissement	0	2 786 963	0	0
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0	4 667 966	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0	0	0	2 161 428
	S/Total 2	0	7 454 929	0	2 161 428
		7 454 929		2 161 428	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	3 600 000	0	8 893 501
S/Total 2	0	7 454 929	0	2 161 428
Total Général	0	11 054 929	0	11 054 929
	11 054 929		11 054 929	

2- En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	4 793 501	0	0
13148	Subventions d'équipement transférables (Autres communes)	0	0	500 000	0
	S/Total 1	0	4 793 501	500 000	0
		4 793 501		-500 000	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
139148	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (Autres communes)	0	2 161 428	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	2 786 963
281531	Amortissements Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	4 698 832
28188	Amortissements Autres immobilisations corporelles	0	0	30 866	0
	S/Total 2	0	2 161 428	30 866	7 485 795
		2 161 428		7 454 929	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	4 793 501	500 000	0
S/Total 2	0	2 161 428	30 866	7 485 795
Total Général	0	6 954 929	530 866	7 485 795
	6 954 929		6 954 929	

Article 2 : Est approuvée la prise en charge par le budget principal de l'exercice 2015 du déficit supplémentaire de 8 893 501 F CFP en section de fonctionnement du budget annexe du service public de l'eau :

Section	Déficit initial	Déficit final	Déficit supplémentaire
Fonctionnement	35 135 047	44 028 548	8 893 501

Article 3 : Cette prise en charge s'opère par un transfert d'une subvention d'équilibre égale au montant du déficit, effectué par le budget principal de l'exercice 2015 au profit du budget annexe du service public de l'eau.

Article 4 : La prise en charge de ce déficit supplémentaire en section de fonctionnement du budget annexe du service public de l'eau est justifiée par les raisons suivantes :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.



Pour le maire absent,

Le Maire,

Le 2^{ème} Adjoint,

M. Abel TEMARI
Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 25 NOV. 2015..... et publication du 25 NOV. 2015.....

Edouard FRITCH
Le Maire